

Référence 2021/04	L'an deux mil vingt et un, le vingt-six du mois de janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni exceptionnellement à huis clos, dans la salle du Conseil Municipal, afin de respecter les règles sanitaires liées au risque COVID-19, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie conformément à la Loi.
Objet de la délibération Approbation de tarifs communs dans le cadre du partenariat entre la ville de Gruson et la ville de Bouvines pour l'organisation des ALSH	<p><u>Présents</u> : Olivier TURPIN, Maire – Mélanie DAZIN-DESLANDES, Thierry MASQUELIER, Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Adjoint – Thibault TISON, Alexia GAILLET, Jean-Claude HAUTCOEUR, Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Aimé DUQUENNE, Isabelle DESCAMPS, Jacques DURIEU, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Excusées</u> : Sabrina WATRELOT, qui donne pouvoir à Alexia GAILLET ; Audrey VANHERSECKE.</p> <p><u>A été nommée secrétaire de séance</u> : Mélanie DAZIN-DESLANDES.</p>
Membres du Conseil Municipal En exercice : 15 Présents : 13 Qui ont pris part au vote : 14	
Date de la convocation 19 janvier 2021	
Vote A la Majorité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0	DÉLIBÉRATION N° 2021-04 – AFFAIRES SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES – ALSH – PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE BOUVINES – APPROBATION DE TARIFS COMMUNS
Date d'affichage 1^{er} février 2021	Monsieur le Maire rappelle la délibération précédente n°DEL.2021-03 portant approbation des conditions de partenariat avec la Commune de Bouvines pour l'organisation partagée des centres aérés sur les périodes de février, printemps, été, automne, et des mercredis récréatifs.
Date de notification ou de publication 1^{er} février 2021	Monsieur le Maire précise que les mercredis récréatifs seront organisés dans un second temps, la priorité étant donnée à l'organisation du prochain centre aéré de février.
Acte rendu exécutoire après télétransmission en Préfecture le 1^{er} février 2021	Dans ce contexte, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, conformément à la convention de partenariat, l'ALSH de février sera donc organisé à Bouvines la première semaine des vacances d'hiver, soit du 22 au 26 février 2021, de 9h à 12h et de 14h à 17h. Une prestation de garderie sera proposée : une séance le matin de 7h30 à 9h00 et une séance le soir de 17h00 à 18h30.
	Monsieur le Maire explique qu'un travail sur une tarification commune de la semaine de centre a été entrepris et qu'un consensus a été trouvé entre les deux communes. Monsieur le Maire propose donc de fixer les tarifs comme suit :
	Monsieur le Maire informe l'Assemblée que ces tarifs ont été fixés en fonction du quotient familial afin de bénéficier des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales.

	0/700	701/950	951/1200	1201/1400	1401 et +
Semaine ALSH Grusonnois- Bouvinois	12,80€	22,40€	32,00€	41,60€	49,60€

Monsieur le Maire précise également que chaque commune gardera ses tarifs de garderie et de repas, la question des divers tarifs ayant été abordée en commission municipale « Centre aéré », le 9 décembre dernier.

Monsieur le Maire précise que les dossiers des familles les plus en difficultés seront étudiés au cas par cas afin de trouver une solution d'accueil pour tous.

Monsieur le Maire précise encore que le tarif grusonnois-bouvinois ALSH s'applique pour les enfants dont les parents ou grands-parents résident à Gruson ou à Bouvines et aux enfants scolarisés à Gruson ou à Bouvines.

Monsieur le Maire informe enfin l'Assemblée que le tarif extérieur sera fixé selon les mêmes tranches de quotient familial que ci-dessus, mais majoré de 40%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par : 14 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention, décide :

- D'approuver les tarifs des ALSH communs Gruson-Bouvines comme présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les an, mois et jour susdits.

Pour copie conforme,



Le Maire

Olivier TURPIN